

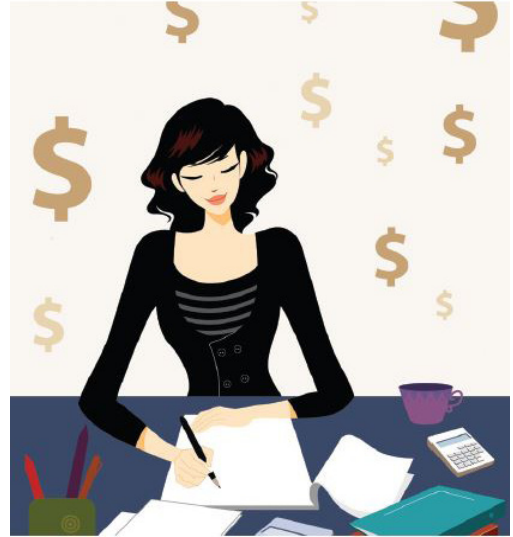
AJOUTER LA DISCIPLINE À SA LISTE DE BONNES HABITUDES FINANCIÈRES

Pour bon nombre de personnes, la trentaine constitue un excellent moment pour fonder une famille et se bâtir un meilleur avenir financier

RÉUSSITE FINANCIÈRE DANS LA TRENTAINE

Célébrer son 30^e anniversaire peut être quelque peu traumatisant, mais de nos jours, les gens vivent plus vieux. On dit même que 50 ans est le nouveau 30 ans. Si c'est le cas, alors vous n'êtes qu'un enfant!

Cela ne signifie toutefois pas que vous devez vous comporter comme tel lorsqu'il est question de vos finances. Si la vingtaine représente la période où l'on acquiert de bonnes habitudes financières, la trentaine est celle où l'on renforce ces habitudes.



Aujourd'hui, vous travaillez probablement dans votre domaine, vous êtes peut-être mariée ou engagée dans une relation sérieuse et vous songez à fonder une famille. Il est important de tenir compte de ces événements de la vie lorsque vous planifiez votre avenir. Un conseiller peut vous aider à élaborer un plan solide et vous donner des conseils objectifs, peu importe votre niveau de connaissance en matière de placement.

Vos priorités doivent être d'épargner et d'éviter les dettes autres qu'hypothécaires. Sans dette, épargner semble facile. Les raisons d'épargner sont nombreuses (p. ex. organiser un mariage, fonder une famille, acheter une maison, payer les études universitaires des enfants et prendre sa retraite, sans compter les imprévus). Voilà pourquoi il est important de créer un plan à long terme avec votre conseiller et de le respecter.

Il importe aussi de revoir vos plans financiers périodiquement afin de vous assurer qu'ils concordent toujours avec vos objectifs. Si vous êtes en couple, pensez à organiser des rencontres avec votre conjoint ou partenaire afin de discuter de manière proactive des questions financières. Il s'agit d'un bon moyen de s'assurer que chaque partie connaît les objectifs de l'autre.

Partager sa vie avec quelqu'un signifie aussi partager ses renseignements financiers

Avant que vous disiez « oui, je le veux », nous vous conseillons de prendre le temps de vous entretenir avec votre partenaire au sujet de vos finances. Même si vous êtes déjà mariés ou engagés dans une relation sérieuse, rencontrez-vous régulièrement afin de discuter de manière proactive des questions d'argent. Vous éviterez ainsi les mauvaises surprises. Voici des exemples de sujets à aborder :

Où vous voyez-vous dans cinq ans ou dans dix ans?

Il s'agit d'une bonne question pour entamer votre discussion. Parlez des rêves et des espérances de chacun afin d'établir vos priorités et de fixer vos objectifs d'épargne.

Quels sont vos actifs et vos passifs?

Chacun de vous devrait dresser une liste détaillée de ses actifs et de ses passifs. Avant d'aller de l'avant, vous devez connaître votre situation actuelle.

Devez-vous garder vos finances séparées ou les regrouper?

Il n'existe aucune meilleure solution. Que vous déteniez des comptes conjoints, des comptes distincts ou un compte conjoint uniquement pour les dépenses du ménage, vous devez choisir un système qui convient aux deux parties.

Devez-vous garder vos placements séparés ou les regrouper?

Une fois de plus, c'est à vous de décider. Cependant, vous devriez examiner l'ensemble du portefeuille et tenter d'éliminer les placements en double afin de réduire au minimum les risques.

Comment prendrez-vous vos décisions en ce qui concerne les dépenses?

Établissez un budget, en indiquant le montant que vous consacrez à l'épicerie et aux autres dépenses du ménage, et discutez des achats importants.

Qui s'occupera de payer les factures et de préparer les déclarations de revenus?

Même si seul l'un de vous assume cette tâche, vous devez en parler ensemble et revoir périodiquement votre budget afin de discuter des dépenses à venir.

Quelles sont vos options en matière d'assurance?

Quelle solution est la plus avantageuse? Ajouter l'un de vous à la couverture de l'autre ou maintenir des régimes d'assurance distincts? Les coûts des régimes d'assurance de soins médicaux offerts par les employeurs varient beaucoup. Combiner les assurances automobile coûte habituellement moins cher, à condition que chaque partie ait un bon dossier de conduite. De plus, vous devez vérifier les renseignements sur vos bénéficiaires et les mettre à jour, au besoin.

Quel est votre degré de tolérance au risque financier?

Si votre partenaire ou conjoint et vous vous trouvez aux extrémités opposées de l'échelle des risques, il se peut que vous ayez à faire des compromis. Il est peu probable que l'un de vous change sa façon de penser. Essayez de trouver une stratégie qui vous convient à tous les deux.

Comment se présente votre rapport de solvabilité?

Le rapport de solvabilité de votre conjoint ne vous empêchera pas d'acheter une voiture à votre nom. Toutefois, si l'un de vous a une mauvaise cote de crédit, vous pourriez avoir de la difficulté à faire un achat ensemble, comme une maison. Mieux vaut le savoir d'avance. Vous pouvez demander une copie de votre rapport de solvabilité auprès d'Equifax en composant le 1 800 465 7166 ou de TransUnion, au 1 800 663 9980 (ailleurs qu'au Québec) ou 1 877 713 3393 (au Québec). Après avoir pris connaissance de votre rapport, élaborez un plan en vue d'améliorer votre cote, s'il y a lieu.

Comment réglerez-vous vos dettes actuelles?

Vous libérer de vos dettes est le plus beau cadeau que vous puissiez faire à votre conjoint ou partenaire. Commencez par régler les soldes des emprunts dont les taux d'intérêt sont les plus élevés. Ne consolidez pas vos dettes avec celles de votre conjoint. Vous pourriez vous retrouver dans une situation difficile à résoudre en cas de séparation et, si l'un de vous venait à manquer à ses engagements, l'autre en serait tenu responsable. ■



Pour vous aider à entamer votre parcours, voici une liste de contrôle destinée aux trentenaires :



Épargnez pour la retraite. Participez-vous au régime de retraite offert par votre employeur? Il vous permet d'investir une partie de vos paies avant impôts. Pendant que vous y êtes, analysez les autres avantages. Profitez-vous de tous les avantages sociaux offerts par votre employeur? Vérifiez tout, des comptes gestion-santé aux rabais de groupe.



Remboursez vos dettes personnelles. Avez-vous réglé vos dettes à intérêt élevé? Vous économiserez beaucoup en payant le solde d'une carte de crédit assortie d'un taux d'intérêt de 25 %.



Rédigez un testament simple ainsi qu'un testament de vie. Comment sera gérée votre propriété advenant votre décès? Grâce à un testament simple, vos proches n'auront aucune décision à prendre. Que souhaitez-vous en cas de maladie grave? Un testament de vie fera état de vos désirs et libérera votre famille de ce fardeau.



Nommez un tuteur pour vos enfants, le cas échéant. Qui s'occupera de vos enfants si votre conjoint ou partenaire et vous mourez? Protégez-les en nommant légalement un tuteur.



Vérifiez vos assurances. Si vous vous êtes récemment mariée ou si vous avez commencé à fonder une famille, vos assurances vie et invalidité tiennent-elles compte de votre nouvelle situation? Plus vous êtes jeune, moins le coût des polices d'assurance invalidité et d'assurance soins de longue durée est élevé. Nous vous conseillons également de vérifier vos polices d'assurance automobile et habitation pour vous assurer que votre famille et votre propriété sont entièrement protégées. Vous pourriez également être admissible à des offres combinées.



Épargnez en vue des études de vos enfants, le cas échéant, grâce au régime enregistré d'épargne-études. Commencez à cotiser à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) dès maintenant afin de maximiser les subventions pour l'épargne-études fédérales et provinciales. Les frais liés aux études montent en flèche, alors mieux vaut commencer à épargner le plus tôt possible.



Pensez à vos besoins futurs en matière de logement. Votre maison deviendra-t-elle trop petite pour votre famille? Vos parents emménageront-ils avec vous un jour? Préparez-vous à ces éventualités en établissant un fonds d'épargne distinct pour répondre à vos besoins en matière de logement.

Votre conseiller de Raymond James peut vous aider à acquérir des habitudes financières plus disciplinées. En jetant les bases maintenant, vous pourrez facilement adapter votre plan financier à mesure que votre vie changera.

SIÈGE SOCIAL : RAYMOND JAMES LTÉE

925, RUE GEORGIA OUEST, BUREAU 2100 // VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE) V6C 3L2 // 604 659 8000

40, RUE KING OUEST, BUREAU 5300 // TORONTO (ONTARIO) M5H 3Y2 // 416 777 7000

WWW.RAYMONDJAMES.CA

RAYMOND JAMES

Une recommandation des investissements susmentionnés ne serait effectuée qu'après un examen personnel des objectifs financiers de la personne. Raymond James Ltée est membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).